COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mercredi 10 octobre 2018

VIGILANCE ORANGE ORAGES – PLUIE INONDATION

Alerte vigilance orange orages – pluie inondation dans les Bouches-du-Rhône : la Préfecture appelle à la prudence

L'alerte vigilance a été lancée ce mercredi 10 octobre 2018 à 10 heures par Météo France. Le phénomène sera effectif jusqu'au jeudi 11 octobre 2018 à 9 heures.

Qualification du phénomène et situation actuelle

Passage en vigilance orange fortes pluies et orages sur les départements des Bouches du Rhône. Actuellement, la zone pluvio-orageuse la plus active a évacué les Pyrénées-Orientales et l'Aude, s'étend de l'Hérault, Gard, sud des Bouches du Rhône et du Var. Des pluies assez intenses touchent les Bouches du Rhône et le sud du Var.

Evolution prévue

Plusieurs passages pluvio orageux vont affecter les Bouches-du-Rhône ce mercredi et jusqu'en nuit de mercredi à jeudi.

Les pluies orageuses peuvent donner des cumuls de pluie de 30 à 50 mm en peu de temps, 50 à 80 mm en quelques heures.

Les zones littorales sont les plus impactées. Les cumuls sur l'épisode peuvent atteindre localement 100 mm. Sous les orages on attend aussi une forte activité electrique, des chutes de grêle et de fortes rafales de vent sont possibles.

Conseils de comportement

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les consignes de comportement :

- Éviter toutes les activités extérieures de loisir.
- S'abriter en évitant les zones boisées et mettre ses biens en sécurité.
- Dans la mesure du possible, éviter les déplacements.
- En cas d'obligation de déplacement :
 - Se renseigner sur l'état des réseaux routiers ;
 - Être prudent et vigilant : les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses : 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur voies rapides, 80 km/h sur route. Allumer les feux de croisement et respecter les distances de sécurité ;
 - Sur la route, s'arrêter en sécurité en évitant les zones boisées. S'il n'y a pas de danger immédiat, ne pas quitter son véhicule ;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

• Respecter les interdictions ou consignes qui sont données par les forces de l'ordre ou les agents de l'Équipement.

- Pour protéger l'intégrité des personnes et leur environnement proche :

- Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- Ranger ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés;
- Dans un camping, vérifier qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations soudaines. En cas de doute, se réfugier dans un endroit plus sûr ;
- Signaler sans attendre les départs de feux le cas échéant ;
- Dans une zone sensible aux crues, prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des biens face à la montée des eaux ;
- S'éloigner de tout cours d'eau : rivière, cadereau, roubine...;
- Ne stationner pas sur les ponts et autres ouvrages d'art comme les digues et levées de terre.

Éviter de :

- Téléphoner et d'utiliser les appareils électriques ;
- Se déplacer avec du matériel métallique sur l'épaule ;
- Rester à l'orée des bois ;
- Rester près de pylônes haute tension ;
- Rester près d'une grue ;
- S'approcher des piscines et plans d'eau ;
- D'être près d'une voiture.

Attention: la foudre peut tomber plusieurs fois au même endroit.

Se tenir informé

Site Internet de Météo-France : <u>www.meteo.fr</u>

Centre Régional d'Informations et de Coordination Routière (CRICR) au 0 826 022 022

Site internet la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr Twitter de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : https://twitter.com/prefet13